

L'Association des arpenteurs des terres du Canada

Marie-Christine Robidoux, Canada

Mots clés : Association, profession, autochtone, national, multidisciplinaire

SOMMAIRE

Au Canada la gouvernance des professions est de responsabilité provinciale. L'Association des arpenteurs des terres du Canada est unique car en plus d'être de juridiction fédérale, elle est la seule association du domaine géomatique à être réellement multidisciplinaire.

L'Association a été incorporée en 1985 et a obtenu le statut d'ordre professionnel le 18 mars 1999. Ainsi, depuis 1999, seul un titulaire de permis de pratique de l'AATC peut effectuer des travaux d'arpentage foncier sur des terres du Canada qui, en gros, comprennent les réserves Autochtones, les parcs nationaux, toutes les terres situées dans le Yukon, Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest et tout terrain recouvert d'eau qui n'est pas sous juridiction provinciale.

L'Association est le troisième ordre professionnel d'arpenteurs-géomètres en importance au Canada avec environ 570 membres œuvrant à l'intérieur d'un territoire d'environ 10 900 000 kilomètres carrés soit sept (7) fois la superficie de la province de Québec.

Malgré son jeune âge, elle a su se démarquer par son dynamisme et ses réalisations. En juin 2007, elle a tenu sa troisième conférence nationale d'arpenteurs-géomètres, une conférence ouverte à tous les arpenteurs-géomètres. Elle a aussi mis en place les prix nationaux de géomatique David Thompson, dont les premiers prix ont été remis lors de la conférence de juin. L'AATC a aussi joué un rôle capital dans la création du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres qui est en opération depuis mai 2006. Le Conseil est responsable de la certification des candidats pour le brevet d'arpenteurs-géomètres dans les provinces de l'ouest et sur les terres du Canada. Tout dernièrement, l'Ontario a déclaré qu'elle se joindrait au Conseil.

Marie-Christine Robidoux
L'Association des arpenteurs de terres du Canada

GéoCongrès
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

L'Association des arpenteurs des terres du Canada

Marie-Christine Robidoux, Canada

1. INTRODUCTION

Au Canada la gouvernance des professions est de responsabilité provinciale. L'Association des arpenteurs des terres du Canada est unique car en plus d'être de juridiction fédérale, elle est la seule association du domaine géomatique à être réellement multidisciplinaire.

L'association des arpenteurs des terres du Canada a une origine particulière. Le tout a commencé le 24 avril 1874, quand un groupe d'arpenteurs délégués s'est rencontré à Winnipeg, Manitoba et ont décidé de former une association. L'assemblée adressa un télégramme à l'arpenteur général de l'époque, monsieur Dennis, à Ottawa. Voici ce que le texte original disait: « *Arpenteurs-géomètres ont formé association. Si Parlement saisi Loi des terres, vous prions de proposer le changement appellation d'arpenteur délégué à arpenteur fédéral.* » Monsieur Dennis se rendit à cette requête, et les arpenteurs-géomètres à l'emploi de l'État reçurent le titre pour lequel ils postulaient, jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi concernant les arpenteurs des terres du Canada en 1999.

Ainsi, avant 1999, les arpenteurs des terres du Canada (ATC) portaient le titre d'arpenteur fédéral (a.f.); un titre qui existe depuis 1874. Préalablement, on les désignait par le titre d'arpenteur délégué.

La longue et pénible bataille pour obtenir le droit exclusif de pratiquer l'arpentage sur les terres du Canada a commencé dès les débuts de l'Association en 1874 et comme mentionnée plus haut, s'est terminée en 1999 avec la proclamation de la Loi concernant les arpenteurs des Terres du Canada.

L'association des arpenteurs des terres du Canada est la seule corporation professionnelle auto-réglémentée de juridiction fédérale. Elle est la troisième corporation professionnelle d'arpenteurs-géomètres en importance après l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (O.A.G.Q.) et l'Association of Ontario Land Surveyors.

L'Association a été incorporée en 1985 et a obtenu le statut d'ordre professionnel le 18 mars 1999. L'Association est le troisième ordre professionnel d'arpenteurs-géomètres en importance au Canada avec environ 570 membres œuvrant à l'intérieur d'un territoire d'environ 10 900 000 kilomètres carrés soit environ sept (7) fois la superficie de la province de Québec.

Marie-Christine Robidoux
L'Association des arpenteurs de terres du Canada

GéoCongrès
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

2. LES TERRES DU CANADA

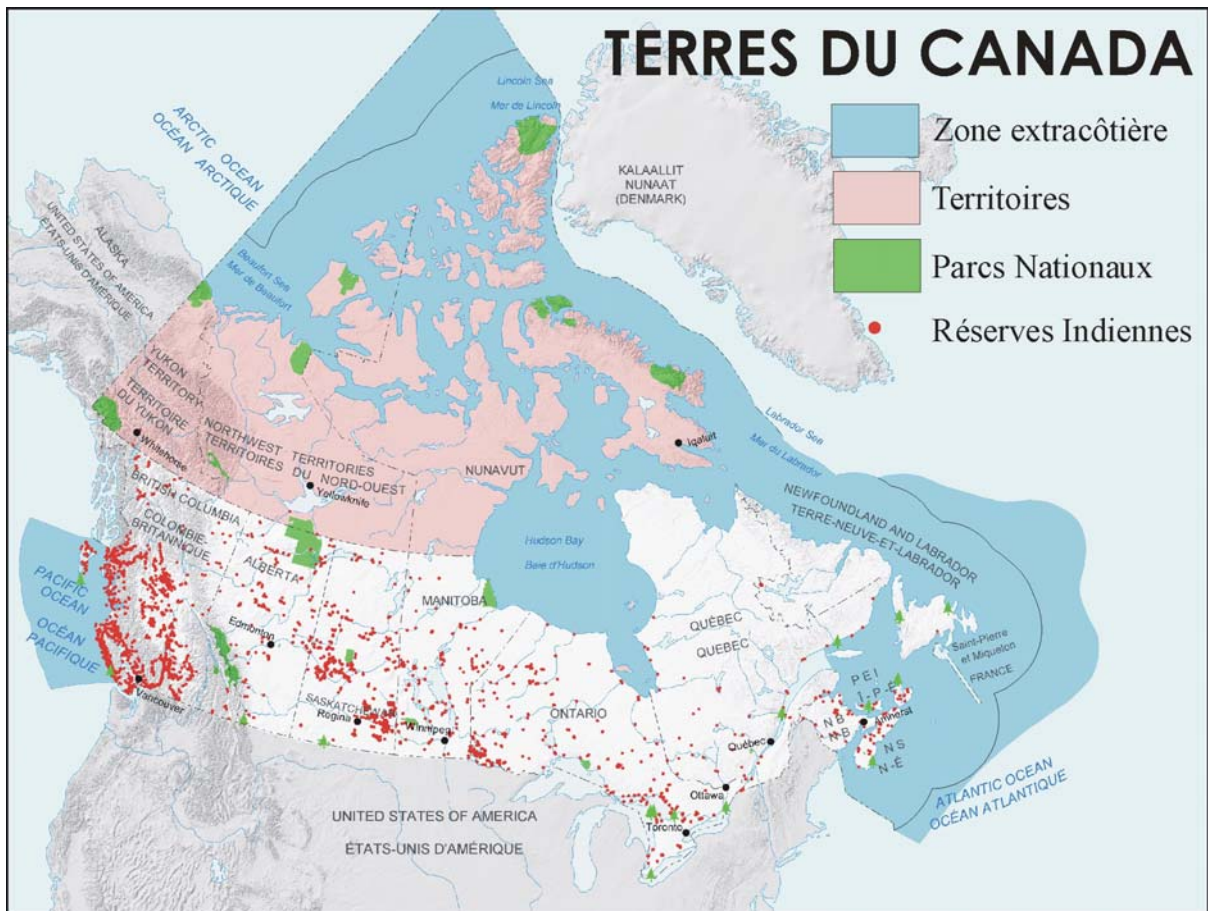
Pour bien comprendre l'étendue du champ de pratique des arpenteurs des terres du Canada, il est important de reconnaître les terres du Canada. Tout d'abord, il faut faire la distinction entre les différents types de terres domaniales du Canada. L'État canadien en distingue 4 types:

- a) Les terres susceptibles d'être cédées à des intérêts privés, des sociétés ou des individus, telles les terres du Yukon ou au territoire du Nord-Ouest;
- b) Les terres non-aliénables, détenues en fiducie dans l'intérêt de tous les Canadiens ou certains groupes spécifiques, telles les réserves indiennes et les parcs nationaux;
- c) Les terres détenues par des sociétés de la couronne conformément à leur mandat, telles les quais;
- d) Et les terres détenues par l'État pour ses propres besoins, telles les bureaux fédéraux.

Les deux premiers types de terres sont considérés comme relevant du domaine public de l'État alors que les deux derniers du domaine privé de l'État. Dans notre cas, les terres du Canada sont définies officiellement par la Loi sur l'arpentage des terres du Canada de la façon suivante:

- a) les terres situées dans le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le territoire du Nunavut ou les parcs ou réserves, au sens de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou que le gouvernement du Canada a le droit d'aliéner, ainsi que les terres qui sont :
 - (i) soit des terres cédées ou des réserves, au sens de la Loi sur les Indiens,
 - (ii) soit des terres de catégorie IA ou IA-N, au sens de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, chapitre 18 des Statuts du Canada de 1984,
 - (iii) soit des terres secheltes, au sens de la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte, chapitre 27 des Statuts du Canada de 1986,
 - (iv) soit des terres désignées, au sens de la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon ou des terres dont le droit de propriété est transféré à la première nation ou lui est reconnu en vertu de l'article 21 de cette loi;
 - (v) soit des composantes du territoire provisoire de Kanesatake – au sens de la Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake – ne faisant pas partie de la réserve Doncaster no 17.

- b) tout terrain recouvert d'eau qui appartient à Sa Majesté du chef du Canada ou tout droit que le gouvernement du Canada a le pouvoir d'aliéner.



3. L'ARPENTAGE CADASTRAL SUR LES TERRES DU CANADA

Ainsi, depuis le 18 mars 1999, seul un titulaire de permis de pratique de l'AATC ou une personne agissant sous sa direction peut effectuer des travaux d'arpentage cadastral sur des terres du Canada et seuls des entités détenant une licence délivrée par l'Association peuvent se livrer à de tels travaux. Il faut être prudent quant à l'interprétation donnée au terme « arpentage cadastral ». La Loi sur les arpenteurs de terres du Canada donne une définition très large de l'arpentage cadastral. La définition officielle est tout arpentage lié :

- *Soit à la détermination, à l'établissement, au relevé ou à la description d'une ligne de démarcation ou à la position d'une chose par rapport à une telle ligne;*
- *Soit à la production, l'utilisation, la correction, la garde, l'entreposage, la récupération ou l'affichage de renseignements d'ordre spatial délimitant une telle ligne.*

Marie-Christine Robidoux
L'Association des arpenteurs de terres du Canada

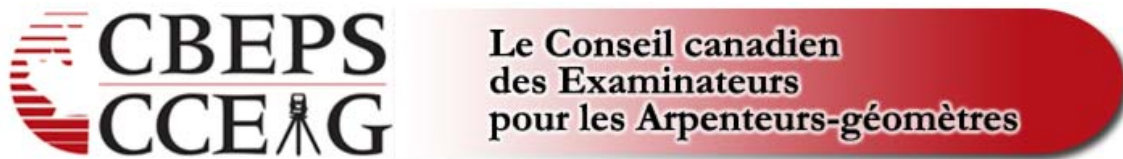
GéoCongrès
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

4. UN CORP PROFESSIONNEL JEUNE ET DYNAMIQUE

Malgré son jeune âge, elle a su se démarquer par son dynamisme et ses réalisations. Voici quelques une de ses réalisations.

4.1 Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres

L'Association est fier d'avoir facilité la formation du Conseil Canadien des Examineurs pour les Arpenteurs-géomètres qui a la responsabilité d'établir, évaluer et certifier les qualifications académiques d'individus qui posent leur candidature en vue de devenir des arpenteurs-géomètres et/ou des professionnels dans le domaine de la géomatique.



Le Conseil est composé des membres suivants: l'Association of British Columbia Land Surveyors, l'Alberta Land Surveyors' Association, la Saskatchewan Land Surveyors' Association, l'Association of Manitoba Land Surveyors et l'Association des arpenteurs des terres du Canada. Il a commencé ses opérations le 8 mai 2006. Le Certificat d'achèvement du Conseil est maintenant requis avant que les candidats puissent subir leurs examens professionnels en vue de devenir arpenteur des terres du Canada ou arpenteur-géomètre dans les quatre provinces de l'Ouest.

L'Association participe activement aux décisions du Conseil en plus de fournir les services de registraire ainsi que le support administratif.

Pour plus d'information sur le Conseil, visitez son site Web à : www.cbeps-cceag.ca

4.2 Initiatives extracôtières

L'Association est engagée à l'amélioration de la sensibilisation aux responsabilités et aux préoccupations des intervenants respectifs des terres extracôtières du Canada et de l'adoption d'une stratégie commune pour faire progresser ce secteur de l'industrie en vue de la plus-value pour tous.

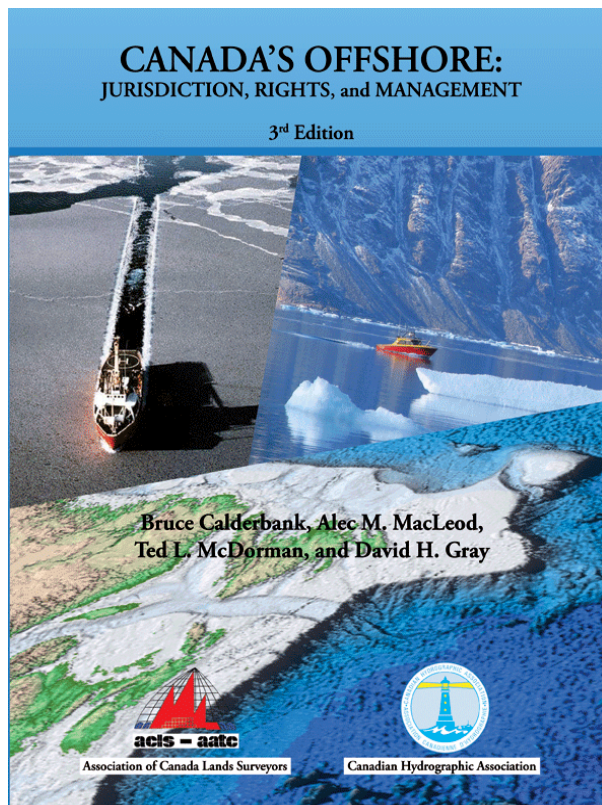
L'Association a été très active dans la promotion du concept d'un cadastre marin. Un cadastre marin est un système qui permet aux limites des droits et intérêts maritimes d'être enregistrées, gérées spatialement et définies physiquement relativement avec les limites d'autres intérêts ou droits adjacents. Donc un arpenteur des terres du Canada pourrait jouer un rôle important car il ou elle a l'expertise pour traiter des limites foncières et assurer ainsi que les intérêts du public sont protégés.

Marie-Christine Robidoux
L'Association des arpenteurs de terres du Canada

GéoCongrès
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

Reconnaissant l'occasion de satisfaire à un besoin d'implanter un programme national de certification des hydrographes et également dans le but de protéger le public des prestations de service par des individus non qualifiés, l'Association des arpenteurs des terres du Canada et l'Association canadienne d'hydrographie ont formulé des recommandations visant à l'implantation d'un programme de certification des hydrographes. L'Association oeuvre actuellement à la promotion du programme auprès de l'industrie et le Service hydrographique canadien afin d'assurer le succès de son implantation.

Une autre initiative à souligner est la parution de la dernière édition de *Zone extracôtière canadienne : juridiction, droits et gestion*. Voilà véritablement un ouvrage haut de gamme qui était très attendu dans l'ensemble de l'industrie extracôtière. En plus d'être un outil inestimable pour former les nouveaux Arpenteurs des Terres du Canada, il aidera à



promouvoir le rôle de notre profession au sein de l'industrie extracôtière. Vous pouvez faire l'acquisition de copies en visitant : www.acis-aatc.ca ou www.trafford.com

4.3 Bourses d'étude

Le programme de bourses d'étude de l'Association des arpenteurs des terres du Canada a été introduit en 2003. Une fondation indépendante a été formée pour gérer le programme. Deux bourses de 500\$ ont été accordées en 2003 et en 2004. Suite à trois années d'opération, la Fondation Association des arpenteurs des terres du Canada Inc. a décidé de porter le montant des bourses de 500\$ à 1 500\$. Pour obtenir un formulaire de demande et d'autres informations sur le Programme de bourses d'études, visitez le site Web: www.acis-aatc.ca . La date limite pour les mises en

candidate est le 15 mai de chaque année. La Fondation est désormais enregistrée comme organisme caritatif et peut donc donner des reçus d'impôt.

4.4 Les communautés Autochtones

Étant donné qu'une grande partie des terres du Canada est occupée par des peuples Autochtones, nos relations avec les premiers habitants du pays sont capitales.

Nos relations avec la communauté autochtone ont fait un pas en avant dans les dernières années. En particulier, l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones a demandé à l'Association, en 2005, de l'assistance pour établir des programmes de formation en arpentage pour gestionnaires des terres autochtones ainsi que pour les techniciens

Marie-Christine Robidoux

L'Association des arpenteurs de terres du Canada

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

autochtones. Le résultat a été la formation d'un comité spécial, dirigé par l'Association, avec des représentants du Centre canadien de gestion cadastrale (RNCan), le ministère des Affaires Indiennes et du Nord, et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones pour préparer le matériel didactique pour des cours d'arpentage ainsi que pour le développement d'une stratégie de formation qui pourraient satisfaire aux besoins des communautés autochtones à travers le pays, y compris les communautés isolées.

Nous entretenons d'excellentes relations avec l'Assemblée des Premières Nations et le Conseil consultatif sur les terres Autochtones. Nous envisageons des projets conjoints avec les deux organismes et aussi avec des communautés autochtones à travers le pays – nos membres sont très actifs dans ce domaine et plusieurs ont développé des ententes d'affaires avec des communautés autochtones dans leur région.

4.5 Conférence nationale d'arpenteurs-géomètres

L'Association a organisé la troisième conférence nationale d'arpenteurs-géomètres qui s'est déroulée dans la ville de Québec du 19 au 22 juin dernier en coopération avec le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres.

Le programme technique comportait plusieurs excellents sujets, tels Qualité des données géospatiales, Le professionnalisme de l'arpenteur-géomètre (présenté par le célèbre Knud Hermansen de l'Université du Maine), Premières nations, et Nouveautés dans le domaine de la technologie géomatique. Chaque colloque a adressé les questions clés concernant les arpenteurs-géomètres d'aujourd'hui.

Comme toujours, la conférence ne peut être complète sans une foule d'activités sociales amusantes pour les membres ainsi que leurs invités. Le programme social comprenait, entre autres, le Tournoi de golf de l'AATC et la soirée gala avec la première présentation des prix nationaux annuels de la géomatique David Thompson.

La prochaine conférence se tiendra conjointement avec la conférence hydrographique CHA 2008 à Victoria, Colombie-Britannique du 5 au 8 mai. Le thème est "Réunir terre et mer" et les divers colloques souligneront l'importance de la collaboration parmi les arpenteurs-géomètres canadiens. Tout arpenteur-géomètre est bienvenu. Visitez le site Web de la conférence pour les détails : www.nsc2008.ca

4.6 Prix nationaux en géomatique David Thompson

Pour célébrer l'excellence en dans le domaine de la géomatique au Canada, l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada a introduit le nouveau programme de prix nationaux en géomatique David Thompson. Le programme a été développé en collaboration avec tous les ordres professionnels d'arpenteurs-géomètres au Canada représentés par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres. La remise des prix inauguraux a eut lieu lors de la soirée gala de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres le 22 juin dernier à l'hôtel Loews le Concorde dans la ville de Québec, Québec.

Marie-Christine Robidoux
L'Association des arpenteurs de terres du Canada

GéoCongrès
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

Des prix ont été décernés dans les catégories suivantes:

- Innovation en géomatique
- Apport à la société
- Applications inhabituelles en matière de géomatique

Tout arpenteur-géomètre breveté, membre d'une association (ou ordre) professionnelle d'arpentage canadien, et qui présente un projet qui a été complété cours des trois (3) dernières années sera considéré admissible à un prix. Date limite de mise en candidature pour les prix de l'an prochain est **vendredi le 29 février 2008**. Les détails et formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site Web de l'Association.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Loi sur les arpenteurs des terres du Canada
- Loi sur les arpentages des terres du Canada

COORDONNÉES

Président, Robidoux, Marie-Christine
Association des arpenteurs des terres du Canada
900, chemin Dynes, Suite 100E
Ottawa
Ontario
Canada
K2C 3L6
Téléphone: (613) 723-9200
Télécopieur: (613) 723-5558
Courriel: mrobidoux@challengegeomatics.com
Site Web: www.acls-aatc.ca

Marie-Christine Robidoux
L'Association des arpenteurs de terres du Canada

GéoCongrès
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007